



Reporting Loi Énergie-Climat (2025)

INFORMATIONS DE DURABILITÉ DU RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PRÉVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER POUR LES ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

ABC arbitrage Asset Management SA (ci-après "ABAM") développe des stratégies alternatives dites d'arbitrage par le biais de modèles quantitatifs et systématiques et intervient sur les principaux marchés cotés mondiaux. Les stratégies mises en œuvre sont une combinaison d'opérations ayant pour objectif de tirer partie des imperfections susceptibles d'apparaître entre les différents marchés financiers. Cette méthode maintient la neutralité la plus totale dans la sélection des produits traités.

- **Philosophie**

Les données sont au cœur des systèmes d'ABAM, dont l'activité repose sur des techniques de trading sophistiquées et sur une approche scientifique quantitative. Dans ce contexte, les données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) font désormais partie intégrante des signaux de marché à prendre en compte et peuvent être matérielles.

Les enjeux ESG présentent une double matérialité : ils peuvent à la fois affecter les activités d'ABAM et être influencés par celles-ci. Dans cette perspective, ABAM souhaite renforcer leur intégration dans ses décisions d'investissement afin d'évaluer les contributions sociales et environnementales de ses activités et de favoriser des impacts positifs sur ces enjeux. Pour autant, les piliers et principes traditionnels de l'investissement responsable ne sont pas nécessairement pertinents pour les stratégies basées sur des modèles quantitatifs et systématiques pouvant modifier les expositions très rapidement et sur des cycles très courts.

Sur ces sujets, ABAM met donc son expertise au service de la recherche d'approches qui lui permettent de continuer à contribuer à la liquidité des marchés mondiaux et de protéger le capital tout en donnant tout leur poids aux facteurs ESG pertinents dans l'univers des stratégies systématiques et quantitatives.

- **Ressources et gouvernance**

Le Comité de Direction a donné mandat au Comité d'investissement responsable (*Responsible Investment Committee*, RIC) pour discuter de ces questions et est informé des développements significatifs. Le RIC a été constitué en recherchant une diversité d'expériences, d'activités





professionnelles et de genres afin d'être représentatif des valeurs et de l'identité d'ABAM, de bénéficier d'un large éventail de perspectives et d'intégrer ces questionnements dans tous les aspects métiers. Ses membres couvrent ainsi différentes fonctions ou niveaux hiérarchiques - y compris le DG d'ABAM et le *Chief Compliance Officer* (CCO) du groupe.

En outre, la plupart des membres du "Comité de gestion" (COGE), qui a le dernier mot sur les décisions d'investissement, participent au RIC et sont ainsi pleinement informés des discussions et de ses conclusions, permettant d'intégrer de manière systématique les éléments ESG pertinents. Une responsable ESG est dédiée à ces thématiques (dialogue UNPRI, analyse des investissements, formation des employés ou veille réglementaire, etc.). Elle travaille en collaboration avec toutes les équipes impliquées dans le processus d'investissement. Par conséquent, de nombreux collaborateurs s'engagent également dans des sujets liés à la performance extra-financière, ce qui est essentiel pour garantir que ces considérations soient intégrées à chaque étape du processus d'investissement. Au niveau du groupe, il est estimé qu'environ 2,5 équivalents temps plein sont dédiés à ces questions.

Enfin, des ressources spécifiques peuvent également être mobilisées pour des projets ciblés liés aux enjeux ESG, tels que le développement d'outils internes, par exemple pour le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles.

Plusieurs outils et gardes-fous permettent de s'assurer que la politique d'investissement responsable est pleinement mise en œuvre :

- Outils pré- et post-trade ;
 - Modèle des « trois lignes de défense » (3 LoD) ;
 - Codes de conduite et règles ;
 - Contrôles *live* et surveillance quotidienne effectués par l'équipe *Execution support* et *Risk*.
- **Actions concrètes**

La démarche d'ABAM s'articule aujourd'hui autour de plusieurs axes, parmi lesquels :

- La sensibilisation et formation interne sur les questions de performance extra-financière : en favorisant une compréhension commune, ces considérations peuvent être prises en compte à tous les niveaux des opérations pour une cohérence globale et une meilleure résilience à long terme. Plusieurs canaux sont utilisés pour former et sensibiliser les équipes sur ces sujets : messagerie interne, *newsletter*, module de formation "ABC University", groupe de travail interne, etc.). Fin 2025, 40 % des collaborateurs avaient reçu une formation sur ces sujets, et près de 100 % des équipes de trading.
- L'engagement à contribuer au dialogue en participant à plusieurs initiatives collectives pour travailler avec les parties prenantes concernées et privilégier ainsi une approche coordonnée et cohérente sur les enjeux ESG (cf. A3).
- En raison de la nature des stratégies alternatives mises en œuvre (positions de court terme, rotation rapide des portefeuilles, recours à des instruments synthétiques et ventes à découvert), l'exercice des droits de vote n'est ni opérationnellement faisable ni compatible avec le modèle d'investissement d'ABAM ; la société se réserve néanmoins la possibilité





d'exercer ses droits de vote de manière ponctuelle lorsque cela est possible et pertinent, notamment sur des enjeux ESG.

- L'exclusion d'opérations dans les pays les plus à risque en termes de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. ABAM utilise les listes publiques du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui identifie les juridictions dont les mesures ne sont pas suffisantes. La société utilise également l'indice de perception de la corruption de Transparency International, qui classe les pays en fonction des niveaux perçus de corruption dans le secteur public.
- Pour les pays mieux classés mais pouvant présenter un risque élevé de corruption ou de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, une alerte est envoyée au "comité de gestion" (COGE), qui a la responsabilité de décider de la poursuite (ou non) des opérations dans le pays. En outre, pour chaque nouveau pays dans lequel ABAM souhaite effectuer des transactions, des données ESG (risques géopolitiques, risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, niveau de corruption ou l'indice de développement humain) sont incluses dans l'analyse. En conséquence, plus de 96 % de l'activité d'ABAM (en termes de volumes globaux traités ou de gains bruts) est menée dans des juridictions jugées sûres du point de vue de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme comme du point de vue de la corruption ; 0 % se déroule dans les pays présentant les risques les plus élevés ; et les moins de 4 restants ne sont menés qu'avec l'approbation explicite du comité d'investissement.
- Lorsque cela est possible et pertinent, ABAM cherche à promouvoir une meilleure intégration des facteurs ESG dans les activités de ses parties prenantes. Les intermédiaires financiers sont sélectionnés avec le plus grand soin, afin qu'ils répondent à des exigences fortes en matière de bonnes pratiques de gestion. ABAM procède à une analyse approfondie de leurs pratiques sur la base d'un questionnaire de *Due Diligence*. Dans ce cadre, des informations sur leurs politiques ESG sont systématiquement recueillies.
- Par son activité, ABAM contribue au bon fonctionnement de l'industrie financière. Les stratégies alternatives basées sur des modèles quantitatifs et systématiques permettent en effet de faire converger les prix d'un même actif entre différents marchés, d'assurer la fluidité entre les différents marchés et de contribuer à leur liquidité. ABAM contribue ainsi à sa manière au maintien de la pertinence et de l'efficacité des marchés, ainsi qu'au respect des règles établies. Elle permet également aux « petits porteurs » d'accéder au marché et d'acquérir des titres à leur juste valeur.
- Les données étant au cœur des systèmes d'ABAM, elles constituent un élément clé de l'intégration des facteurs ESG. Après une revue approfondie des fournisseurs, ABAM a retenu un acteur de premier plan afin de recevoir des données ESG pour alimenter ses outils de suivi et d'analyse extra-financière.
- Un "comité de gestion" (COGE) peut être organisé dans le cadre d'une opération ayant pour objectif d'adapter les positions de la stratégie alternative suite à des opportunités ou risques





rencontrés et ainsi garantir l'adaptation des limites. Un risque ou une opportunité spécifique peut être de type ESG et être pris en compte dans les COGE, au même titre que les autres risques. De manière générale, les risques exogènes incluant des risques de durabilité sont pris en considération dans la cartographie des risques.

- ABAM s'engage à comprendre toutes les demandes ESG complémentaires que ses clients peuvent avoir et à faire son possible pour les intégrer dans le processus de prise de décision en matière d'investissement lorsqu'ils n'impactent pas les objectifs d'investissement du véhicule et l'équité de traitement de l'ensemble des investisseurs.
- Enfin, ABAM a calculé les principales métriques relatives aux gaz à effet de serre (GES) pour les portefeuilles qu'elle gère et les publie - de manière volontaire - dans sa politique d'investissement responsable et son rapport annuel regroupant les informations en matière de durabilité fournies volontairement. Dans le détail, ABC arbitrage Asset Management (ABAM) agit en tant que société de gestion de portefeuille pour les véhicules suivants :
 - Un mandat de gestion pour une société sœur Quartys Ltd, dans le cadre d'un mandat de gestion dédié. Les résultats associés ont été pris en compte dans le calcul du scope 3-15 du groupe ("investissements") publié sur [son site internet](#).
 - *ABCA Opportunities Fund*, dont les principales métriques relatives aux gaz à effet de serre (GES) sont présentées dans la [politique d'investissement responsable](#) publique d'ABAM.
 - *ABCA Reversion Fund*, pour lequel aucune information n'a pu être calculée du fait des contraintes méthodologiques détaillées dans la politique d'investissement responsable.

Les principes généraux qui guident cette analyse, s'appliquent de la même manière aux trois véhicules. Les calculs s'appuient sur une méthodologie rigoureuse et publiée dans un souci de responsabilité, de transparence et de comparabilité.

A moyen terme, ABAM ambitionne d'enrichir sa liste d'exclusion, de suivre davantage d'indicateurs de performance extra-financière d'évaluer la faisabilité des autres approches d'investissement responsable pour des stratégies alternatives, en tenant compte des contraintes structurelles, de mieux intégrer les impacts, les risques et les opportunités de durabilité à long terme et de mener des activités de recherche et développement sur la génération d'alpha liés aux facteurs ESG. ABAM continuera également à explorer les solutions disponibles pour trouver des données pertinentes et de bonne qualité. Plusieurs de ces travaux sont en cours.

Enfin, cette démarche vers un investissement responsable est cohérente avec la mission d'ABAM d'incarner la devise du groupe " *Positive Finance*", avec l'analyse de double matérialité du groupe et avec sa politique RSE, qui s'articule autour de trois axes principaux :

- Une gestion dynamique de recrutement et d'accompagnement de ses collaborateurs, sa première richesse, afin de créer les conditions propices à leur développement et épanouissement professionnels. Le groupe s'appuie également sur une politique de rémunération incitative associant chacun à la performance et aux résultats d'ABC arbitrage.





Alors que son activité est par nature internationale, cela s'accompagne en outre par la volonté de maintenir une implantation forte en France, par conviction.

- Le souci de la diversité et de l'inclusion - sous toutes ses formes - dans cette recherche du développement des talents. Les questions d'égalité de genre font l'objet d'une attention particulière du fait des problématiques spécifiques à ce sujet dans les secteurs de la finance et du numérique.
- La volonté de prendre en compte les aspects environnementaux dans l'ensemble des décisions. Le groupe cherche ainsi à sensibiliser ses collaborateurs et parties prenantes au respect de l'environnement et s'efforce de diminuer son impact direct sur l'environnement par diverses initiatives. La mesure de l'empreinte carbone du groupe, afin d'identifier les leviers d'action les plus pertinents, fait partie intégrante de cette démarche.

Plus de détails à cet égard sont disponibles dans le [rapport dédié](#).

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

ABAM rend compte des éléments relatifs aux critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement responsable, publiée [sur son site internet](#). Ces éléments sont cohérents avec la démarche de responsabilité sociétale du groupe ABC arbitrage (RSE), dont il rend publiquement compte dans son [rapport annuel](#) et sur la [page internet dédiée](#). ABAM répond également aux demandes de ses clients et des prospects qui effectuent une analyse de "Due Diligence".

La politique d'investissement responsable est mise à jour dès lors que des changements significatifs interviennent sur ces questions et *a minima* tous les ans.

Par ailleurs, conformément à ses obligations réglementaires, ABAM rend public les éléments relatifs au règlement SFDR sur [son site internet](#). Ces éléments sont également revus et, le cas échéant, mis à jour, tous les ans.

Enfin, ABAM publie des communiqués de presse pour informer des événements ESG significatifs dans son activité.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier





ABAM participe à plusieurs initiatives collectives pour travailler au plus près des acteurs concernés et contribuer à une approche coordonnée et cohérente des questions de durabilité, notamment pour comprendre et mesurer l'impact et la performance extra-financière de portefeuilles comme les siens et pour participer au débat sur la vente à découvert, le *netting* et les produits dérivés :

- ABAM a rejoint l'initiative des Nations Unies pour la promotion et la mise en œuvre des principes pour l'investissement responsable (UNPRI, [UN-supported Principles for Responsible Investment](#)) en 2022. Par cette démarche, volontaire, ABAM entend poursuivre son engagement à contribuer à un système financier durable qui prend en compte les critères extra-financiers. En effet, les PRI *“travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption de [six] Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. [Ils] favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché”* (source UNPRI). Ainsi, ABAM a souscrit aux 6 principes suivants :
 - *“Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.*
 - *Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.*
 - *Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.*
 - *Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.*
 - *Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.*
 - *Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes”.*

Depuis 2024, ABAM est membre du [Hedge Funds Advisory Committee \(HFAC\)](#), un organe volontaire composé d'organisations signataires des PRI dont le rôle est de soutenir l'exécutif des PRI dans la conception, la fourniture et la diffusion de produits d'orientation sur les hedge funds afin d'aider les propriétaires d'actifs, les prestataires de services et les gestionnaires d'investissements à mettre en œuvre les six principes.

- ABAM est également membre de l'AFG - Association Française de la Gestion Financière - qui représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour le compte de tiers. ABAM participe à la plénière investissement responsable de l'AFG et a été membre du groupe de travail sur la *“transition juste”* de l'AFD.
- ABAM participe au groupe de travail sur l'investissement responsable du Standards Board for Alternative Investments (SBAI). Ce groupe de travail rassemble plus de 200 représentants de gestionnaires d'actifs et d'investisseurs institutionnels pour échanger, lorsque des enjeux ESG émergent, sur les principes d'investissement responsable et leur application aux stratégies alternatives.





- ABAM a rejoint le *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF) début 2026 afin de renforcer son approche de comptabilisation des émissions financées et de contribuer au développement de méthodologies applicables aux stratégies alternatives.
- ABC arbitrage est signataire du Pacte Mondial des Nations-unies depuis début 2026, réaffirmant son engagement en faveur des dix principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Enfin, ABC arbitrage est membre de MiddleNext (association des valeurs moyennes cotées sur la place de Paris) qui a un groupe de travail RSE.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier

En 2025, les fonds d'investissement alternatifs gérés par ABAM ne s'inscrivaient pas dans les définitions de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Avec l'intégration progressive de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement, cela pourra être amené à évoluer.

Au 31/12/25, 100 % des encours gérés par ABAM prenaient en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.





Reporting Loi Rixain

Conformément à l'article L533-22-2-4 du Code monétaire et financier issu de la loi dite "Rixain", ABAM entend se fixer un objectif de représentation équilibrée Hommes / Femmes chiffré et rendre compte des résultats obtenus dans le présent document, qui retrace sa politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance en application de la Loi Énergie Climat.

Les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement sur la base des seuls actifs gérés directement ou par délégations reçues comprennent le Comité de Gestion, ainsi que les équipes sollicitées en amont et lors du comité pour les éléments de décision. Ainsi, 26 personnes, dont 9 femmes, soit près de 35 % des effectifs concernés, étaient impliquées dans la décision d'investissement en 2025.

Si les personnes qui sont impliquées dans les décisions d'investissement ne sont pas toutes issues de ces filières, il semble opportun de préciser qu'environ 80 % des collaborateurs de ABAM sont des ingénieurs techniques et financiers (développeurs, traders quantitatifs, opérateurs financiers), métiers dans lesquels les femmes sont largement sous-représentées (elles représentaient 30 % des effectifs d'écoles d'ingénieurs selon l'enquête Gender Scan 2025 de la CDEFI, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, chiffre proche de celui de l'enquête nationale d'IESF (Ingénieurs et Scientifiques de France) qui recensait 24 % de femmes parmi les ingénieurs en 2024). Le pourcentage de femmes impliquées dans la décision d'investissement en 2025 est par ailleurs plus élevé que le pourcentage total de femmes au niveau groupe (21 % en 2025).

Compte tenu de ces contraintes, ABAM entend conserver dans les années à venir une représentation Hommes / Femmes aussi équilibrée que possible dans les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement. ABAM considère qu'un tel équilibre correspond à un pourcentage de femmes compris entre 30 (dans un premier temps) et 60 %.

